

Synthèses

Décembre 2014



L'essentiel & plus encore

L'Observatoire Economique et Social

Les prévisions démographiques et financières du régime des salariés agricoles pour la période 2014-2018

Entre 2014 et 2018, les populations de bénéficiaires et d'actifs cotisants du régime des salariés agricoles seraient en croissance, à l'exception du nombre de familles.

Le solde du régime des salariés agricoles, toutes branches confondues, est excédentaire de 60,3 millions d'euros en 2013. Ce solde se maintiendrait proche de l'équilibre à partir de 2014 en raison des transferts provenant du régime général et destinés à compenser le déficit du régime des salariés agricoles.

En 2013, les prestations légales représentent 81,6 % des dépenses et les cotisations sociales (à la charge des salariés ou des employeurs) 41,2 % des recettes.

Croissance de la population protégée en maladie, du nombre d'actifs cotisants et des effectifs de retraités, baisse modérée des bénéficiaires de prestations familiales

Sur la période 2014-2018, la population protégée en maladie devrait augmenter légèrement en moyenne de + 0,2 %

par an. Cette progression trouve son origine dans la hausse conjointe des effectifs de retraités et des actifs cotisants dans ce régime (tableaux 1 et 2). Aussi, le décret n°2013-1260 du 27 décembre 2013 assouplissant les conditions d'ouverture et de maintien des droits des assurances maladie-maternité-invalidité-décès pourrait soutenir la croissance des effectifs protégés au sein du régime des salariés.

Après un maintien du nombre de familles bénéficiaires en 2013, les effectifs seraient en légère baisse de - 0,2 % par an en moyenne jusqu'en 2018. Cette diminution serait liée à l'évolution de l'activité des conjoints hors du monde agricole, les familles ayant la possibilité de faire un choix d'affiliation à un autre régime.

Les effectifs de retraités progresseraient au rythme annuel moyen de + 0,5 % jusqu'en 2018. Cependant, l'évolution serait variable selon les années. Cette oscillation serait consécutive aux reports d'âge de départ à la retraite ou encore à la transformation des versements forfaitaires uniques en pensions.

Les effectifs d'actifs cotisants progresseraient au rythme annuel moyen de + 0,6 % entre 2014 et 2018. Le régime agricole avait connu en 2013 une amélioration de la situation de l'emploi dans tous les secteurs d'activité. Pour la période 2014 à 2018, le volume d'emploi dans les entreprises relevant du régime agricole serait en croissance modérée, selon un rythme s'amenuisant progressivement jusqu'en 2018.

Tableau 1

PREVISIONS DE POPULATIONS* DU REGIME DES SALARIES AGRICOLES DE 2014 A 2018

	2013	Prévisions				
		2014	2015	2016	2017	2018
Personnes protégées en maladie	1 811 948	1 821 445	1 825 287	1 823 494	1 829 246	1 834 444
Familles bénéficiaires de prestations légales	152 785	152 174	152 022	151 794	151 604	151 395
Bénéficiaires d'un avantage retraite	2 481 777	2 496 078	2 496 160	2 490 757	2 516 509	2 545 987
Actifs cotisants**	669 495	677 032	683 209	685 910	688 269	689 558

* Dénombrement au 1^{er} juillet à l'exception des familles .

** La notion d'actif cotisant est définie à l'article D. 134-4 du CSS :

«Est considéré comme cotisant actif toute personne quel que soit son âge, exerçant une activité professionnelle, assujettie à un régime obligatoire de sécurité sociale et qui verse personnellement ou pour laquelle est versée une cotisation.»

Source : MSA

Tableau 2

PREVISIONS D'EVOLUTION DES POPULATIONS DU REGIME DES SALARIES AGRICOLES DE 2014 A 2018

	Prévisions					Rythme annuel moyen de 2014 à 2018
	2014/2013	2015/2014	2016/2015	2017/2016	2018/2017	
Personnes protégées en maladie	+0,5%	+0,2%	-0,1%	+0,3%	+0,3%	+0,2%
Familles bénéficiaires de prestations légales	-0,4%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,2%
Bénéficiaires d'un avantage retraite	+0,6%	+0,0%	-0,2%	+1,0%	+1,2%	+0,5%
Actifs cotisants**	+1,1%	+0,9%	+0,4%	+0,3%	+0,2%	+0,6%

Source : MSA

Croissance des dépenses et des recettes jusqu'en 2018

Le montant des dépenses (toutes branches confondues) du régime des salariés agricoles représente 13,6 milliards d'euros en 2013 (tableau 3). Ce montant progresserait au rythme annuel moyen de + 1,8 % entre 2014 et 2018 (tableau 4).

Les prestations légales versées par le régime s'élèvent à 11,1 milliards d'euros et représentent 81,6 % du montant total des dépenses en 2013. Sur la période 2014-2018, ce montant progresserait au rythme annuel moyen de + 1,2 %.

La croissance des dépenses du régime des salariés agricoles résulterait principalement des augmentations des montants de prestations légales et des charges techniques. Ces dernières ne représentent que 6,8 % du montant total des dépenses mais progressent de + 9,8 % en moyenne annuelle jusqu'en 2018.

Les recettes du régime des salariés agricoles (toutes branches confondues) s'élèvent à 13,7 milliards d'euros en 2013 (tableau 3). Ce montant augmenterait au rythme annuel moyen de + 1,7 % entre 2014 et 2018 (tableau 4).

Les recettes sont constituées à 16,5 % par le montant de la compensation démographique vieillesse qui s'élève à 2,3 milliards d'euros en 2013 selon la prévision de septembre 2014. En 2018, ce montant représenterait 17,5 % des recettes du régime (toutes branches confondues). Cette augmentation est liée à la croissance modérée des effectifs de cotisants et à l'augmentation plus rapide des bénéficiaires de pensions vieillesse âgés de plus de 65 ans (indicateur entrant dans le calcul de la compensation démographique) sur la période 2014-2018.

Télécharger les données au format Excel :



Les recettes issues des cotisations sociales émises au titre du régime des salariés agricoles, hors prises en charge par l'Etat, d'un montant de 5,6 milliards d'euros en 2013, représentent 41,2 % des recettes totales. Une progression est prévue sur la période 2014-2018, à un rythme annuel moyen de + 2,1 %.

Le solde du régime des salariés agricoles se maintiendrait proche de l'équilibre jusqu'en 2018 en raison des transferts du régime général.

En effet, depuis 1963, la loi de finances a mis à la charge de la branche maladie (CNAM) et de la branche retraite (CNAV) du régime général les déficits respectifs des branches maladie et retraite du régime des salariés agricoles. Par ailleurs, une compensation spécifique entre la branche AT-MP du régime général et la branche AT-MP du régime des salariés agricoles est prévue aux articles L.134-7 à L.134-11 du code de la Sécurité sociale. Pour la branche famille, les dépenses et recettes du régime des salariés sont intégrées dans les comptes de la Caisse nationale d'allocation familiale (CNAF).

Tableau 3

PREVISIONS DE MONTANTS DES DEPENSES ET DES RECETTES DU REGIME DES SALARIES AGRICOLES DE 2014 A 2018

Régime des salariés agricoles Toutes branches (montants en millions d'euros)	2013	Prévisions				
		2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses	13 631,0	13 749,3	13 997,3	14 276,8	14 609,5	14 909,3
Dont prestations légales	11 125,9	11 142,7	11 247,2	11 368,5	11 572,7	11 799,0
Recettes	13 691,3	13 745,0	13 997,4	14 276,8	14 609,5	14 909,3
Dont cotisations sociales	5 637,3	5 763,2	5 860,6	5 993,9	6 128,6	6 239,3
Dont compensation démographique	2 262,4	2 285,7	2 347,8	2 413,8	2 526,5	2 608,7
Dont contribution généralisée	1 413,8	1 456,1	1 480,8	1 502,9	1 528,4	1 578,7
Dont impôts et taxes affectées	1 062,2	868,8	869,6	866,1	865,9	870,0
RESULTAT NET	60,3	-4,3	0,1	0,0	0,0	0,0

Source : MSA

Tableau 4

PREVISIONS D'EVOLUTION DES MONTANTS DES DEPENSES ET DES RECETTES DU REGIME DES SALARIES AGRICOLES DE 2014 A 2018

Régime des salariés agricoles Toutes branches (évolution annuelle)	Prévisions					Rythme annuel moyen de 2014 à 2018
	2014/2013	2015/2014	2016/2015	2017/2016	2018/2017	
Dépenses	+0,9%	+1,8%	+2,0%	+2,3%	+2,1%	+1,8%
Dont prestations légales	+0,2%	+0,9%	+1,1%	+1,8%	+2,0%	+1,2%
Recettes	+0,4%	+1,8%	+2,0%	+2,3%	+2,1%	+1,7%
Dont cotisations sociales	+2,2%	+1,7%	+2,3%	+2,2%	+1,8%	+2,1%
Dont compensation démographique	+1,0%	+2,7%	+2,8%	+4,7%	+3,3%	+2,9%
Dont contribution généralisée	+3,0%	+1,7%	+1,5%	+1,7%	+3,3%	+2,2%
Dont impôts et taxes affectées	-18,2%	+0,1%	-0,4%	-0,0%	+0,5%	-3,9%

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



Progression annuelle moyenne de + 1,2 % des montants de prestations légales versés par le régime des salariés agricoles

Le montant des prestations légales versé par le régime des salariés agricoles, toutes branches confondues, s'élève à 11,1 milliards d'euros en 2013, en hausse de + 1,0 % par rapport à 2012. Il atteindrait 11,8 milliards d'euros en 2018, soit une progression annuelle moyenne de + 1,2 % entre 2014 et 2018 (tableaux 5 et 6). Cette croissance serait portée par l'augmentation des dépenses de la branche maladie et, dans une moindre mesure, par la hausse du montant des prestations retraite.

Le montant des prestations légales de la **branche maladie-maternité-invalidité** versé en 2013 s'élève à 4,2 milliards d'euros. Ce montant atteindrait 4,7 milliards d'euros en 2018, soit une évolution au rythme annuel moyen de + 2,4 %, hors mesures nouvelles. La croissance des montants des prestations de la branche maladie résulterait de la hausse conjointe des prestations maladie exécutées en ville (en lien avec la montée en charge des nouveaux modes de rémunération des médecins et le maintien de la rémunération sur objectifs de santé publique) et en établissements (structures pour personnes âgées et handicapées, cliniques privées et hôpitaux).

Les prestations légales de la **branche accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP)** d'un montant de 0,43 milliard d'euros en 2013 atteindraient 0,47 milliard d'euros en 2018, soit une progression annuelle moyenne de + 2,1 %. La croissance des montants des prestations ATMP s'expliquerait principalement par l'évolution du montant des rentes consécutive leur revalorisation et par l'augmentation du nombre de victimes, et dans une moindre mesure par la hausse des versements d'indemnités journalières.

Pour la **branche famille**, le montant versé en 2013 aux bénéficiaires est de 0,76 milliard d'euros et augmenterait progressivement pour s'établir à 0,79 milliard d'euros en 2018, soit une augmentation annuelle moyenne de + 0,7 %. Avec un nombre de familles en légère baisse entre 2014 et 2018, la croissance des montants s'expliquerait principalement par l'effet de la revalorisation des prestations.

Pour les **prestations légales retraite**, le régime des salariés agricoles a versé 5,8 milliards d'euros aux bénéficiaires d'un avantage retraite en 2013. Ce montant atteindrait 5,9 milliards d'euros en 2018, selon un rythme annuel moyen de + 0,3 %. La croissance des montants des prestations légales retraite, et notamment des prestations de droits propres, s'expliquerait par la revalorisation des pensions et par une augmentation modérée du nombre de retraités. Néanmoins, ce rythme de croissance serait freiné par d'autres effets (structure, législation et noria).

Tableau 5

PREVISIONS DES MONTANTS DES PRESTATIONS DU REGIME DES SALARIES AGRICOLES DE 2014 A 2018

Régime des salariés agricoles Toutes branches (montants en million d'euros)	2013	Prévisions				
		2014	2015	2016	2017	2018
Maladie-maternité-invalidité-décès	4 166,2	4 180,3	4 306,8	4 427,2	4 554,1	4 684,6
Accidents du travail et maladies professionnelles	427,5	438,3	444,1	453,9	464,0	473,5
Famille	761,6	765,0	763,9	768,7	777,7	789,3
Retraite	5 770,6	5 759,0	5 732,5	5 718,6	5 776,9	5 851,6
TOTAL PRESTATIONS LEGALES	11 125,9	11 142,7	11 247,2	11 368,5	11 572,7	11 799,0

Source : MSA

Tableau 6

PREVISIONS D'EVOLUTION DES MONTANTS DES PRESTATIONS DU REGIME DES SALARIES AGRICOLES DE 2014 A 2018

Régime des salariés agricoles Toutes branches (évolution annuelle)	Prévisions					Rythme annuel moyen de 2014 à 2018
	2014/2013	2015/2014	2016/2015	2017/2016	2018/2017	
Maladie-maternité-invalidité-décès	+0,3%	+3,0%	+2,8%	+2,9%	+2,9%	+2,4%
Accidents du travail et maladies professionnelles	+2,5%	+1,3%	+2,2%	+2,2%	+2,1%	+2,1%
Famille	+0,4%	-0,1%	+0,6%	+1,2%	+1,5%	+0,7%
Retraite	-0,2%	-0,5%	-0,2%	+1,0%	+1,3%	+0,3%
TOTAL PRESTATIONS LEGALES	+0,2%	+0,9%	+1,1%	+1,8%	+2,0%	+1,2%

Source : MSA

Progression annuelle moyenne de + 2,1 % des cotisations sociales émises au titre du régime des salariés agricoles.

Les cotisations sociales du régime des salariés agricoles, hors prises en charge par l'Etat et impôts et taxes affectées, totalisent un montant de 5,6 milliards d'euros en 2013 (tableau 7). Ce montant devrait atteindre 6,2 milliards d'euros en 2018, selon un rythme moyen d'évolution de + 2,1 % par an.

La hausse du montant des cotisations sociales émises au régime des salariés serait en partie liée à une croissance modérée de l'emploi sur la période 2014-2018. Jusqu'en 2018 et dans tous les secteurs, le nombre d'heures rémunérées, indicateur du volume de l'emploi, progresserait en moyenne de + 0,6 % par an et la masse salariale serait en croissance de + 2,0 %. En revanche, le salaire horaire moyen augmenterait moins vite que le Smic : + 1,4 % contre + 1,7 % en moyenne annuelle jusqu'en 2018.

Dans la branche retraite, l'augmentation progressive des taux de cotisation, destinée à financer l'avancée des départs à la retraite à 60 ans des carrières longues, est intégrée et aboutirait à une croissance des cotisations de cette branche légèrement plus élevée que celle des autres branches.

Tableau 7

PREVISIONS DES MONTANTS DES COTISATIONS SOCIALES DU REGIME DES SALARIES AGRICOLES DE 2014 A 2018

Régime des salariés agricoles Toutes branches (montants en million d'euros)	2013	Prévisions				
		2014	2015	2016	2017	2018
Maladie-maternité-invalidité-décès	1 980,2	2 012,4	2 033,3	2 074,8	2 115,6	2 154,8
Accidents du travail et maladies professionnelles	409,2	420,2	429,0	434,7	441,7	447,8
Famille	762,3	780,0	799,3	815,6	831,6	847,3
Retraite	2 485,5	2 550,6	2 598,9	2 668,8	2 739,7	2 789,4
TOTAL COTISATIONS SOCIALES	5 637,3	5 763,2	5 860,6	5 993,9	6 128,6	6 239,3

Source : MSA

Tableau 8

PREVISIONS D'EVOLUTION DES MONTANTS DES COTISATIONS SOCIALES DU REGIME DES SALARIES AGRICOLES DE 2014 A 2018

Régime des salariés agricoles Toutes branches (évolution annuelle)	Prévisions					Rythme annuel moyen de 2014 à 2018
	2014/2013	2015/2014	2016/2015	2017/2016	2018/2017	
Maladie-maternité-invalidité-décès	+1,6%	+1,0%	+2,0%	+2,0%	+1,9%	+1,7%
Accidents du travail et maladies professionnelles	+2,7%	+2,1%	+1,3%	+1,6%	+1,4%	+1,8%
Famille	+2,3%	+2,5%	+2,0%	+2,0%	+1,9%	+2,1%
Retraite	+2,6%	+1,9%	+2,7%	+2,7%	+1,8%	+2,3%
TOTAL COTISATIONS SOCIALES	+2,2%	+1,7%	+2,3%	+2,2%	+1,8%	+2,1%

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



Données

Chaque année, la Caisse centrale de mutualité sociale agricole réalise des prévisions démographiques et financières dans le cadre préparatoire de la Commission des comptes de la Sécurité sociale. Ces prévisions, utilisées dans cette synthèse, datent de septembre 2014 et portent sur une période de cinq ans, 2014-2018.

Tous les organismes de Sécurité sociale sont tenus de réaliser les tableaux de prévisions de leurs charges, de leurs recettes et de leurs prévisions de population conformément notamment à la loi organique sur les lois de finance de la sécurité sociale. (Loi organique n° 2005-881 du 2 août 2005, publié au JO du 3 août 2005).

Le tableau centralisé des données comptables (TCDC) est un outil permettant à tous les régimes de Sécurité sociale de présenter leurs comptes sous une forme unifiée. Chaque régime constitue son TCDC qu'il envoie à la Mission comptable permanente (MCP) au Ministère chargé de la Sécurité sociale. Les résultats sont ensuite repris et commentés dans le rapport de la Commission des comptes de Sécurité sociale (CCSS) de septembre. Ce rapport sert à l'élaboration du Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS).

La direction des études, des répertoires et des statistiques participe en réalisant les prévisions des prestations légales, des cotisations et allègements généraux.

Ces prévisions financières intègrent les mesures législatives en vigueur ainsi que les hypothèses macro-économiques transmises par la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) à l'ensemble des régimes. Ces prévisions sont présentées dans le rapport de la Commission des comptes de la Sécurité Sociale. Elles n'intègrent pas les mesures présentées dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2015.

Le régime des salariés agricoles est composé de quatre branches : la maladie-maternité-invalidité-décès, les accidents du travail et maladies professionnelles, la retraite, la famille. La branche famille est prise en compte par la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) pour sa partie technique.

Le champ des données regroupe la métropole uniquement.

Les hypothèses macro-économiques

Ces prévisions financières intègrent les mesures législatives en vigueur ainsi que les hypothèses macro-économiques transmises par la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) à l'ensemble des régimes. Ces prévisions sont présentées dans le rapport de la Commission des comptes de la Sécurité Sociale. Elles n'intègrent pas les mesures présentées dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2015, ainsi que celles présentées dans le pacte de responsabilité.

PRINCIPALES HYPOTHESES MACRO-ECONOMIQUES POUR LA PERIODE 2014-2018

	Hypothèses d'évolution				
	2014	2015	2016	2017	2018
Prix hors tabac	0,50%	0,90%	1,40%	1,75%	1,75%
Revalorisation des pensions (au 1 ^{er} octobre)	0,32%	0,22%	1,03%	1,49%	1,75%
Revalorisation de la BMAF (au 1 ^{er} avril)	0,75%	0,37%	1,13%	1,66%	1,75%
SMIC	1,06%	1,30%	1,50%	2,32%	2,28%
ONDAM	2,40%	2,10%	2,00%	1,90%	2,00%
Plafond de la sécurité sociale	1,39%	1,80%	2,00%	2,90%	2,90%

Source : DSS

Sigles cités :

ATMP	: Accident du travail et maladie professionnelle
ARS	: Allocation de rentrée scolaire
BMAF	: Base mensuelle des allocations familiales
CCSS	: Commission des comptes de Sécurité Sociale
Cnaf	: Caisse nationale des allocations familiales
DOM	: Département d'outre-mer
DSS	: Direction de la Sécurité sociale
Itaf	: Impôts et taxes affectées
MCP	: Mission comptable permanente
PLFSS	: Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale
TCDC	: Tableau centralisé des données comptables
SA	: Salarié agricole
Smic	: Salaire minimum interprofessionnel de croissance

MSA Caisse Centrale	Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques
Les Mercuriales	Directeur de la publication, Alain PELC - pelc.alain@ccmsa.msa.fr
40 rue Jean Jaurès	Responsable Mission Synthèses, David FOUCAUD - foucaud.david@ccmsa.msa.fr
93647 Bagnolet cedex	Rédactrice : Vanessa GUERIN
	Mise en forme : Michèle LALLAOURET
	Diffusion : Claudine GAILLARD – gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr –
	Mireille MEDELICE - medelice.mireille@ccmsa.msa.fr

